

## INSCRIPTION ATELIER FIELD RECORDING

**Le samedi 15 octobre 2016, de 10h à 16h. Atelier animé par Marc Namblard.  
Lieu : Trempolino – 6, bd Léon Bureau à Nantes.**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP / Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### RÈGLEMENT

**Coût de l'activité : 30 euros.**

Je règle par chèque à l'ordre de l'Association JET.

Je règle par virement bancaire.

Je règle en espèces (inscription dans les locaux de l'association Jet, prendre rdv).

Je confirme avoir pris connaissance des modalités d'inscription et des conditions générales de vente.

Fait le ..... à .....

Signature (mention « lu et approuvé »)

Pour l'association Jet

---

## EXPERIENCE DANS LE DOMAINE RADIOPHONIQUE

### Matériel de prise de son et micros utilisés:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous conseillons de venir avec votre propre matériel afin d'apprendre à optimiser son utilisation. Si cela n'est pas possible, merci de nous préciser vos besoins en prêt de matériel :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

## CONTACTS

- Association JET, 9, rue de Dijon 44800 Saint Herblain
- Responsable atelier : Gabriella Aubineau
- T. 02 28 25 23 89 // [gabriella@jet-asso.fr](mailto:gabriella@jet-asso.fr)

### ET AUSSI :

#### Causerie sur « La pratique audio-naturaliste, entre art et science »

Conférence et projection sonore animée par Marc Namblard, guide naturaliste, autour des phénomènes sonores naturels, qu'ils soient d'origine animale, végétale, climatique ou géothermique.

**Le dimanche 16 octobre à 18h / Trempolino / entrée libre.**

---

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions sont effectives dès réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total de l'activité.

Il est possible, avec l'accord préalable de l'association Jet, de régler en plusieurs fois.

Jet adresse une convocation par mail ainsi que les informations pratiques avant le début de l'atelier à chaque participant. Les repas ne sont pas compris.

### ANNULATION ET DÉSISTEMENT

En cas d'annulation de l'atelier par l'association Jet, le participant sera intégralement remboursé des sommes versées.

En cas de désistement du participant moins de 3 jours avant le début de l'atelier ou en cours de session, celui-ci devra régler la totalité du coût de l'activité à l'association Jet.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui peut lui être confié lors de l'atelier, et d'utiliser ce matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, doit être autorisée par l'équipe pédagogique.

L'association Jet a souscrit une assurance « responsabilité civile » pour les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être occasionnés à ses adhérents. De son côté, le participant aura vérifié qu'il est également assuré par une garantie de responsabilité civile.

Les documents remis au cours de l'atelier constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de son auteur.

L'association Jet décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature laissés par les participants dans les locaux.